



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2008

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

**Absents représentés** : M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe (pouvoir à Mme SARRAZIN), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme PILON), M. MONACO (pouvoir à Mme RICHE), Melle WALUSINSKI (pouvoir à Mme THIRARD).

**Absents non représentés** : M. GENTY, M. PHILIPPE, Mme FOUSSARD.

**Secrétaire de séance** : M. RESTEGUE.

Le procès-verbal du 25 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

### I - Délégués du Conseil municipal à l'élection des sénateurs

M. le maire informe les Conseillers municipaux réunis que trois sièges de sénateurs du département d'Eure-et-Loir sont soumis au renouvellement partiel du Sénat, prévu le 21 septembre 2008.

Les sénateurs sont élus par des délégués dits « grands électeurs », eux-mêmes élus au sein des Conseils municipaux.

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni rature, ni adjonction, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral. Les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires. Les listes de candidats doivent être déposées auprès du bureau électoral.

Pour la commune de Brou, le nombre de délégués est de quinze, le nombre de suppléants de cinq.

En application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est constitué du maire qui le préside, des deux conseillers présents les plus jeunes et des deux conseillers présents les plus âgés.

Le bureau électoral est ainsi formé :

- Président : M. MASSON
- Membres : Mme HUET-CAILLARD, Mme RICHE, M. BERNARD, Mme GASSELIN

M. MASSON demande si des listes de candidatures sont présentées au bureau électoral.

◆ Une seule liste est déposée, comprenant les noms suivants :

**Délégués titulaires**

- Philippe MASSON
- Marie-Claude SARRAZIN
- Marc KIBLOFF
- Nathalie SALIN
- Patrick CAILLARD
- Françoise THIRARD
- Jacky COTTEREAU
- Nathalie RICHE
- Gérard RESTEGUE
- Marie-Claire PILON
- Jean-Michel PELLETIER
- Sandrine HUET-CAILLARD
- Yannick MONACO
- Marie-Claude LESIEUR
- Michel GRANGER

**Délégués suppléants**

- Marie-Christelle VOUZELAUD
- Yves BERNARD
- Laure WALUSINSKI
- Patrick GENTY
- Claudine GASSELIN

Le maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et des suppléants, à bulletins secrets.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

◆ *Résultat de l'élection :*

- Nombre de votants = 24
- Suffrages déclarés nuls = 3
- Suffrages exprimés = 21

◆ *Ont obtenu :*

- |                          |   |         |
|--------------------------|---|---------|
| ▫ Philippe MASSON        | = | 21 voix |
| ▫ Marie-Claude SARRAZIN  | = | «       |
| ▫ Marc KIBLOFF           | = | «       |
| ▫ Nathalie SALIN         | = | «       |
| ▫ Patrick CAILLARD       | = | «       |
| ▫ Françoise THIRARD      | = | «       |
| ▫ Jacky COTTEREAU        | = | «       |
| ▫ Nathalie RICHE         | = | «       |
| ▫ Gérard RESTEGUE        | = | «       |
| ▫ Marie-Claire PILON     | = | «       |
| ▫ Jean-Michel PELLETIER  | = | «       |
| ▫ Sandrine HUET-CAILLARD | = | «       |
| ▫ Yannick MONACO         | = | «       |
| ▫ Marie-Claude LESIEUR   | = | «       |
| ▫ Michel GRANGER         | = | «       |

▫ Marie-Christelle VOUZELAUD	=	21 voix
▫ Yves BERNARD	=	«
▫ Laure WALUSINSKI	=	«
▫ Patrick GENTY	=	«
▫ Claudine GASSELIN	=	«

✓ Le maire a aussitôt proclamé les résultats.

## II - Compte administratif et compte de gestion 2007

M. Le maire cède la parole à M. KIBLOFF, adjoint aux finances, qui donne lecture, chapitre par chapitre, des résultats du compte administratif de la commune pour l'exercice 2007, dont les conseillers municipaux ont pris connaissance sur l'exemplaire complet et détaillé joint à leur convocation.

- Tout d'abord pour la section de fonctionnement, comme indiqué ci-après :

▫ Dépenses = 2.571.771,08 €

Charges à caractère général	858.025,92 €
Charges de personnel et frais assimilés	1.054.792,99 €
Opération d'ordre de transferts entre sections	115.825,89 €
Autres charges de gestion courante	460.100,69 €
Charges financières	83.025,59 €

▫ Recettes = 3.293.884,17 €

Résultat de fonctionnement reporté	328.370,93 €
Atténuations de charges	9.158,74 €
Opération d'ordre de transferts entre sections	77.208,46 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	152.510,96 €
Impôts et taxes	1.612.643,40 €
Dotations, subventions et participations	970.496,11 €
Autres produits de gestion courante	102.722,11 €
Produits financiers	12.673,23 €
Produits exceptionnels	28.100,23 €

▫ Excédent = 722.113,09 €

- Puis pour la section d'investissement, selon le détail ci-dessous :

▫ Dépenses = 1.779.619,63 €

Opération d'ordre de transferts entre sections	112.911,78 €
Opérations patrimoniales	10.267,00 €
Emprunts et dettes assimilées	316.272,49 €
Immobilisations incorporelles	110.830,54 €
Immobilisations corporelles	519.361,22 €
Immobilisations en cours	709.976,60 €

▫ Recettes = 1.704.930,68 €

Solde d'exécution section d'investissement reporté	26.746,34 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	151.529,21 €
Opérations patrimoniales	10.267,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	771.533,14 €
Subventions d'investissement	441.511,35 €
Emprunts et dettes assimilées	303.343,64 €

▫ Déficit = 74.688,95 €

- ✓ Le Conseil municipal, après que le maire ait quitté la salle de réunion, et sous la présidence de M. Yves Bernard, adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2007 par vingt et une voix pour et trois abstentions (Mme Grosclaude, M. Debat, M. Lallet).

### III - Affectation des résultats 2007

Considérant les résultats de l'exercice 2007, votés précédemment, en particulier l'excédent de fonctionnement, M. KIBLOFF soumet à l'approbation du Conseil municipal l'affectation suivante :

- 622.113 € en investissement
- 100.000 € maintenus en section de fonctionnement

- ✓ Proposition approuvée par vingt et une voix pour et trois abstentions (Mme Grosclaude, M. Debat, M. Lallet).

### IV - Virements de crédits

Afin de régler des dépenses exceptionnelles, non prévues au budget primitif voté en janvier, il convient dans l'attente du vote du budget supplémentaire de procéder à deux virements sur les crédits de fonctionnement.

M. KIBLOFF en livre le détail et soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

- ✓ Avis favorable par vingt et une voix pour et trois abstentions (Mme Grosclaude, M. Debat, M. Lallet), pour les virements de crédits suivants :

▪ chapitre 67 – compte 673 – fonction 020	Titres annulés	+	150,00 €
▪ chapitre 67 – compte 6712 – fonction 020	Amendes pénales	+	1.000,00 €
	– fonction 95	+	100,00 €
▪ chapitre 60 – compte 60628 – fonction 020	Fournitures diverses	-	1.250,00 €

### V - Opération « cœur de bourg » – Avenant au marché

M. MASSON donne lecture du récapitulatif établi par le maître d'œuvre des travaux du cœur de bourg qui récapitule, au terme des travaux, les « plus et les moins » par rapport au marché signé avec l'entreprise SEGEX. Les travaux supplémentaires sont détaillés ainsi :

- Fournitures et poses de bacs enterrés, place des Halles.
- Ouverture de la place de la Matrassière sur la partie ouest en cours de chantier : incidence sur le nivellement – création d'une grille bas parking – modification assainissement et terrassement.
- Changement de tampon en fonte sur la rue de Chartres – réalisation de bordures et d'enrobé – création de places de parking supplémentaires, rue du Perche.
- Réalisation d'une tranchée complémentaire pour pose de fourreaux, du poteau à la rue Valadier.
- Reprise du béton pour la passerelle, suite à la tranchée ainsi que son élargissement.
- Tranchées pour pose de tuyaux polyéthylène sur la place de la Matrassière.
- Modification de regards dans le fossé.
- Fourniture et pose accodrain 100 grilles fonte devant entrée du porche (rue de l'Hôtel de Ville).
- Plantation d'arbustes et d'arbres sur des zones hors périmètre du chantier initial. Ces essences complémentaires ont été fournies au marché initial, elles résident par une dédensification sur certains lieux de plantation.

Travaux supplémentaires, en grande partie, compensés par les économies réalisées sur le lot fontainerie.

Le résultat donne une plus value de : 32.230 € hors taxes, représentant 2,15 % du marché initial, que M. le maire propose de formaliser par la signature d'un avenant.

✓ Avis favorable par vingt et une voix pour et trois abstentions (Mme Grosclaude, M. Debat, M. Lallet).

## **VI - Baux de location – Logements communaux**

M. le maire renseigne les membres du Conseil sur deux baux de location de logements communaux, à signer :

- L'un qui est la reconduction d'un bail signé par la régie autonome d'exploitation du parc de loisirs, au profit d'un agent du parc de loisirs, maintenant employé communal, pour la location d'une maison d'habitation à la « Noue Godet » contre un loyer mensuel de : 300 Euros.
- L'autre au profit du nouveau Trésorier municipal qui prendra ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> juillet 2008 à la Trésorerie de BROU, pour la location du logement de fonction situé à l'étage du bâtiment, contre un loyer mensuel de : 250 Euros.

✓ Avis favorable, à l'unanimité, pour autoriser le maire à signer ces deux baux de location.

## **VII - Bail de location – Local communal**

M. le maire propose aux conseillers municipaux, suite à la demande du preneur, de prolonger pour une nouvelle année, le bail signé le 10 juillet 2007 pour la location précaire d'un local situé dans les anciens ateliers BAJE. Le loyer mensuel actualisé pourrait se monter à : 103 Euros.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

## **VIII - Parc de loisirs – Tarifs complémentaires**

M. le maire rapporte que lors de la dernière commission « parc de loisirs », il a été choisi de proposer un service « snacking » à la base de loisirs. Les tarifs de ce nouveau service doivent faire l'objet de l'approbation du Conseil municipal, pour permettre l'encaissement des recettes induites.

✓ Avis favorable, à l'unanimité, pour l'application des tarifs complémentaires suivants :

- 0,60 € – 1 € – 1 € 10 – 1 € 20 – 1 € 30 – 1 € 40 – 1 € 50 – 1 € 60 – 1 € 70 – 1 € 80 – 1 € 90 – 2 € – 2 € 10 – 2 € 20 – 2 € 30 – 2 € 40 – 2 € 50 – 2 € 60 – 2 € 70 – 2 € 80 – 2 € 90 – 3 € – 3 € 10 – 3 € 20 – 3 € 30 – 3 € 40 – 3 € 50 – 3 € 60 – 3 € 70 – 3 € 80 – 3 € 90 – 4 € – 4 € 50 – 5 € – 5 € 50 – 6 €.

De plus, un commerçant d'Unverre souhaite avoir l'autorisation de proposer les services de son épicerie ambulante, le dimanche après-midi sur le camping, et sans commercialisation de pain et viennoiserie.

✓ Le Conseil municipal, après analyse précise des facteurs d'appréciation, décide, à l'issue d'un débat, d'accéder à cette demande et de fixer à : 20 Euros par passage la redevance due à la commune.

## **IX - Convention Commune / Association Broutaine de Swin**

Le swin golf fait partie des équipements du parc de loisirs transférés au 1<sup>er</sup> mai à la commune. Sa gestion sur place est difficilement envisageable par la commune qui ne possède pas au sein de ses effectifs d'agent susceptible d'assurer à la fois l'accueil au terrain et l'animation de cette activité sportive.

Aussi, M. le maire propose la signature d'une convention avec l'association Broutaine de Swin Golf, lui confiant la gestion de l'animation swin golf et l'application des tarifs communaux, sous contrôle de la mairie. La commune assurant l'entretien des locaux et du terrain.

✓ **Avis favorable par vingt et une voix pour et trois abstentions** (Marc Kibloff, Jacky Cottereau [pouvoir], Sandrine Huet-Caillard).

## **X - Avenant – Assurance statutaire**

M. le maire informe les membres du Conseil municipal que l'assurance Groupama, qui couvre les risques statutaires du personnel de la commune, a revu à la baisse, après négociation avec les services de la mairie, le taux global de calcul de sa cotisation, pour l'année 2008. La différence est reversée sous forme d'un chèque de : 3.020 €uros.

M. MASSON sollicite l'autorisation de signer l'avenant correspondant et d'encaisser le chèque.

✓ **Avis favorable, à l'unanimité.**

## **XI - Régularisation activité mécanique – Société Erode**

Depuis le 2 juin 2008, une enquête publique a lieu sur la commune d'Yèvres (lieu d'implantation de l'usine) et sur la commune de Brou (concernée par le rayon d'affichage de l'enquête), en vue de la régularisation d'une activité mécanique des métaux à la société ERODE à Yèvres.

✓ **Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier, à l'unanimité.**

## **XII - Plan de prévention des risques technologiques**

M. MASSON explique, qu'en application de la loi du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, article L 125-2 dernier alinéa du Code de l'environnement, il a été institué par arrêté préfectoral du 16 juin 2008 un comité local d'information et de concertation (C L I C) autour de l'établissement VOUZELAUD, classé AS à la nomenclature des installations classées.

Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de cet établissement doit être élaboré. Dans ce cadre un arrêté définissant les modalités de cette élaboration doit être pris, après avis du Conseil municipal.

Aussi, après avoir donné lecture des dispositions de cet arrêté, M. le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation autour du projet.

✓ **Avis favorable, à l'unanimité.**

## **XIII - Présentation du rapport annuel sur la gestion des marchés forains de la ville de Brou**

M. le maire donne lecture du rapport annuel sur la gestion des marchés forains de la commune, rédigé par le concessionnaire : MANDON E.u.r.l.

## XIV - Gaz Réseau Distribution France – Compte rendu d'activités

M. MASSON résume les activités de GRDF sur la commune, présentées sur leur rapport annuel et prend bonne note de l'approbation du Conseil, à l'unanimité, sur l'encaissement d'un chèque de : 2.058 Euros, représentant le paiement du droit de concession 2007.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### ✎ Attributions de subventions :

- par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, sur proposition de Madame la Sous-Préfète de Châteaudun, d'un montant de : 27.425 Euros au titre de la Dotation Globale d'Equipement, pour l'opération d'aménagement de chemins piétons et de parcours sportif.
- par la commission permanente du Conseil général, au titre de la répartition du solde de l'année 2007 du Fonds départemental de péréquation, s'élevant à : 7.094 Euros.
- par le Conseil général pour la construction de trottoirs le long de la route de Chapelle Royale (RD 921), d'un montant de : 10.222 Euros.
- par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSÉ), dans le cadre de la création d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance (F I P D), destiné à financer la réalisation d'un programme d'actions, s'élevant à : 8.552 Euros, au titre de l'exercice 2008.

#### ✎ Remerciements reçus :

- Du président du Yachting Club de Brou, M. Bertrand TEMPIER, pour l'aide financière accordée par la commune pour l'acquisition de bateaux « Open Bic ».
- M. MASSON fait part à l'assemblée du document / synthèse transmis par l'Inspection Académique d'Eure-et-Loir et portant sur l'organisation de l'année scolaire 2008 – 2009.

### TOUR DE TABLE

➤ **Madame PILON** demande si l'installation d'un miroir de voirie est envisageable, place du 4 Septembre.

**Monsieur MASSON** lui répond qu'il convient d'attendre la fin des travaux du gaz et la réalisation du programme de stationnement, préparé par les services de la mairie, avant d'y réfléchir.

➤ **Monsieur LALLET** s'inquiète de l'absence du lustre dans la salle du Conseil. Est-ce définitif ?

**Monsieur MASSON** l'informe que le lustre est en réparation, en attente d'être reposé.

➤ **Monsieur LALLET** souhaite connaître les raisons qui ont motivé le refus du prêt du grand stade, au Show Music Band, lors de l'organisation du Festival Musical Chorégraphique des 7 et 8 juin 2008.

**Monsieur MASSON** justifie son refus par des raisons évidentes de respect du sol sportif. Il a d'ailleurs consulté le président du club de football et le représentant du district, qui avaient émis, tous les deux, un avis défavorable, avant de se prononcer.

**Monsieur LALLET** signale que le bilan final de cette manifestation est déficitaire de : 5.700 Euros. Il demande si la commune ne pourrait pas verser une subvention complémentaire, pour réduire le déséquilibre financier.

**Monsieur MASSON** soumettra cette demande à l'avis de la prochaine commission des finances, mais rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 1.000 €uros a déjà été prévue lors d'une précédente réunion de cette commission, pour l'organisation de cette manifestation.

- **Monsieur le maire** informe le Conseil que, par son jugement du 12 juin 2008, le Tribunal Administratif d'Orléans a rejeté le recours formulé par Monsieur LALLET contre l'élection de la liste « *Brou en 3 D* » en mars 2008, et a définitivement validé les résultats des dernières élections municipales à Brou.

**M. MASSON** regrette cependant la perte de temps, d'énergie et le nombre de photocopies (plus de mille) générées par ce recours inutile.

---

Fin de séance 23 heures